

Notice 13 : Ordonnance



A l'attention du laboratoire :

**Veillez effectuer au vu de la convocation en commission médicale primaire
présentée par l'utilisateur :**

- une analyse d'urine avec recherche : THC
CANNABINOIDES
OPIACES
COCAINE
AMPHETAMINIQUES

**La mention "après vérification de l'identité" doit être impérativement précisée sur les
résultats. Aucune analyse ne sera acceptée si cette condition n'est pas remplie.**

Les médecins de la commission médicale primaire



***RAPPEL : les frais d'examen sont à l'entière charge des patients et ne font pas l'objet d'un
remboursement par la sécurité sociale.***